

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
27/04/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N° 6-1

**Objet : Tarifs 2023 de
la piscine municipale**

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS (proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (proc), MM AMOUROUX, ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN (proc), Mmes SANDY, AGUILA

Absents excusés :

**M. LIVOTI (proc. M. SANS) ; Mme DALLAZANNA (proc. Mme AIMONE-CAT) ; Mme GRANGE (proc. M. EVIN)
Mme COURTOUX (sans procuration)**

M. EVIN Franck a été élu Secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les tarifs de la piscine municipale sont inchangés depuis 2017 et qu'ils sont, depuis toujours, très inférieurs à ceux des établissements du territoire. Il ajoute que les divers frais de fonctionnement ont augmenté et surtout que d'importants travaux décidés lors de la réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2022, sont en cours de réalisation par l'entreprise Comminges Bâtiment. Ces travaux concernent l'équipement hydraulique et une restauration de l'ensemble bassin et plages.

Monsieur le Maire propose pour la saison prochaine une nouvelle tarification :

Adultes de 18 ans et plus :	2.00 €
Jeunes de 5 ans à 17 ans :	1.00 €
Enfants de moins de 5 ans :	gratuit
Carnets de 10 entrées Adultes :	15.00 €
Carnets de 10 entrées Jeunes :	8.00 €
Campeurs :	1.00 €
Campeurs Jeunes (5 à 17 ans) :	gratuit

Monsieur le Maire ajoute que ces tarifs restent inférieurs à ceux des établissements du territoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la proposition de tarification présentée par Monsieur le Maire pour la prochaine saison d'ouverture de la piscine municipale du 15 juin au 31 août

Adultes de 18 ans et plus :	2.00 €
Jeunes de 5 ans à 17 ans :	1.00 €
Enfants de moins de 5 ans :	gratuit
Carnets de 10 entrées Adultes :	15.00 €
Carnets de 10 entrées Jeunes :	8.00 €
Campeurs :	1.00 €
Campeurs Jeunes (5 à 17 ans) :	gratuit

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Affiché le **16 mai 2023**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 12 mai 2023

